

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**  
-----

**DIRECTION GENERALE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Arrêté n°2019 396 /MESRSI/SG/DGESup  
portant approbation du « supplément au diplôme » de  
Master dans les institutions d'enseignement supérieur et  
de recherche.

VISA DU DCMEF

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION**



- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du gouvernement ;
- Vu le décret n°2018-139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attribution des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation-type des départements ministériels ;
- Vu le décret n°2016-382/PRES/PM/MESRSI du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- Vu la directive n° 03/2007/CM/UEMOA du 04 juillet 2007 portant adoption du système Licence, Master, Doctorat (LMD) dans les universités et établissements d'enseignement supérieur au sein de l'UEMOA ;
- Vu la loi n°013/2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation ;
- Vu le décret n°2018-1271/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 31 décembre 2018 portant organisation de l'Enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté n°2019-073/MESRSI/SG/DGESup du 25 février 2019 portant régime général des études du diplôme de Licence dans les institutions publiques et privées d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Vu l'arrêté n°2019-074/MESRSI/SG/DGESup du 25 février 2019 portant régime général des études du diplôme de Master dans les institutions publiques et privées d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Vu l'arrêté n°2017-145/MESRSI/SG/DGESup du 13 avril 2017 portant attribution, organisation et fonctionnement de la Direction générale de l'enseignement supérieur ;

Sur proposition de Directrice générale de l'Enseignement supérieur ;

## ARRETE

**Article 1** : Est approuvé le « supplément au diplôme » de Master dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche.

**Article 2** : Le Secrétaire général du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 18/11/2019

  
**Pr Alkassoum MAIGA**  
Officier de l'Ordre l'Étalon  
Commandeur de l'OIPA/CAMES

